

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorier de MRC de Mékinac.

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2026, le conseil de la MRC a adopté le règlement 2025-202 intitulé : règlement concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné sur le site de la MRC de Mékinac www.mrcmekinac.com ou au bureau de la MRC pendant les heures d'ouvertures au 560 rue Notre-Dame à St-Tite.

Ce 21 janvier 2026



Nathalie Groleau

Greffière-trésorière